

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 21 du 31 mai 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant la liste des fonctions spécifiques mentionnées à l'article 16-1 du décret n° 89-750 du 18 octobre 1989 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études et de fabrications.

Du 19 octobre 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant la liste des fonctions spécifiques mentionnées à l'article 16-1 du décret n° 89-750 du 18 octobre 1989 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études et de fabrications.

Du 19 octobre 2017

NOR A R M H 1 7 2 7 1 9 6 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 252-1.1.1

Référence de publication : JO n° 264 du 11 novembre 2017, texte n° 15 ; signalé au BOC n° 21/2018.

JORF n° 264 du 11 novembre 2017, texte n° 15